

LA NOTE DE CONJONCTURE

DE LA DIRECCTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° 7

OCTOBRE 2015

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Embellie printanière

Après deux trimestres consécutifs de stabilité, l'emploi salarié marchand redémarre vivement au 2^e trimestre 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette hausse est la plus forte enregistrée depuis 8 ans. Elle a été portée autant par l'emploi salarié direct, que par l'emploi intérimaire. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, l'emploi augmente quel que soit le secteur d'activité considéré. La demande de travail dans le secteur tertiaire est restée la plus dynamique, tandis que les besoins supplémentaires de main d'œuvre dans la construction, ont été comblés uniquement par le recours à des emplois intérimaires. En matière de politique de l'emploi, le nombre de salariés en contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) progresse de nouveau, largement soutenu par la hausse des contrats uniques d'insertion. Fait nouveau ce trimestre, ce sont ceux du secteur marchand qui ont apporté la plus forte contribution à cette hausse. Parallèlement, le taux de chômage se replie légèrement, à 11,5 % de la population active (-0,1 point sur un trimestre). Alors que le rythme annuel de hausse de la demande d'emploi décélère de nouveau ce trimestre pour les personnes n'ayant exercé aucune activité (catégorie A), il s'intensifie en revanche, si l'on intègre celles qui ont exercé une activité réduite (catégories A, B, C).

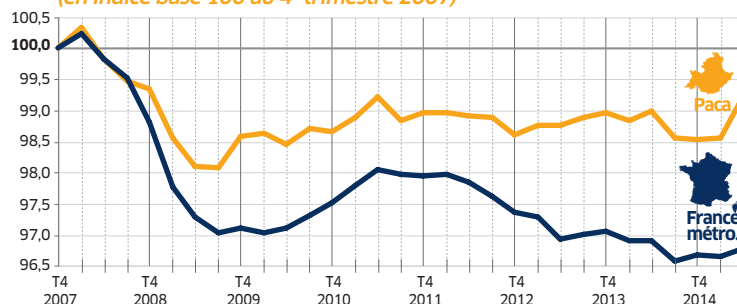
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand progresse également au 2^e trimestre 2015, moins fortement cependant qu'au niveau régional. En tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre augmentent dans le tertiaire marchand, tandis qu'ils se contractent dans la construction et dans l'industrie, plus modérément cependant qu'au trimestre précédent. Comme en région, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) continue de s'accroître, notamment dans le secteur marchand. Dans le même temps, le taux de chômage reste stable et s'élève à 10,0 % de la population active. Enfin, le rythme annuel de progression de la demande d'emploi s'amplifie au niveau national pour les personnes inscrites en catégories A, B, C, plus modérément pour celles inscrites en catégorie A. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de bonne orientation de la demande, mais d'une activité nationale qui progresse par à-coups : 0,0 % au 2^e trimestre 2015, après +0,7 %.

Redémarrage soutenu de l'emploi salarié marchand y compris dans la construction

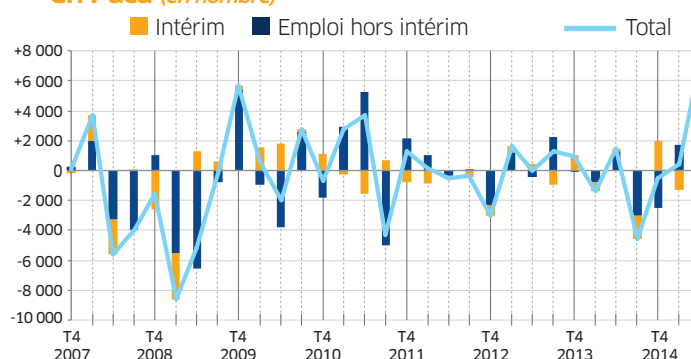
L'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs en Paca progresse vivement au 2^e trimestre 2015 (+ 0,7 %, soit +7 430 emplois) > ①. Cette augmentation du nombre d'emplois, qui intervient après deux trimestres consécutifs de stabilité, est la plus forte enregistrée depuis 8 ans. Elle est imputable aux hausses conjuguées de l'emploi hors intérim (+0,4 %, soit +3 850 personnes), et de l'emploi intérimaire (+11,2 %, soit +3 570 personnes) > ②. Au total, à la fin du 2^e trimestre 2015, la région compte 1 109 790 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), soit une progression de 0,3 % sur un an (+2 770 emplois).

En France métropolitaine, l'emploi augmente également (+0,2 %, +23 800 emplois) au 2^e trimestre 2015 : la hausse de l'emploi intérimaire (+19 100), s'ajoutant à celle de l'emploi hors intérim (+ 4 700 emplois). Sur un an, l'emploi diminue de 0,1 % (-17 700). D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand accélérerait légèrement d'ici la fin de l'année au niveau national, bénéficiant à la fois du regain de l'activité, et de l'enrichissement de la croissance en emplois découlant du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)

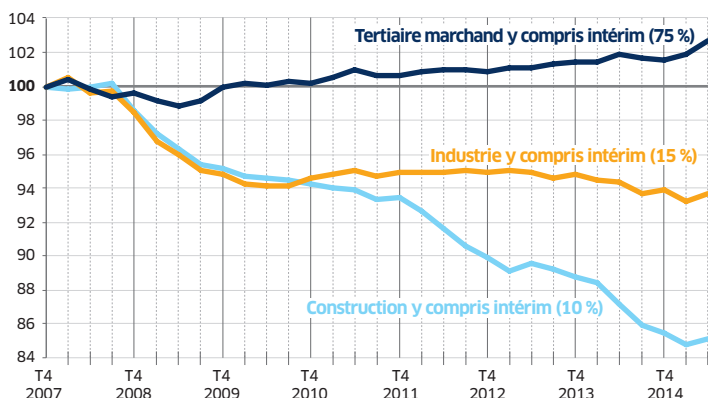


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)

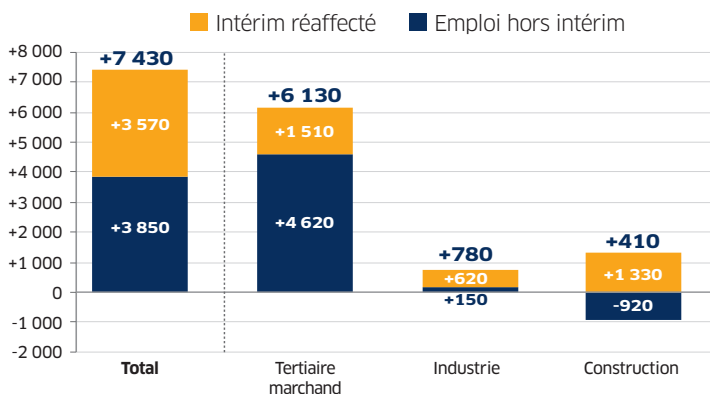


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T1 2015 et le T2 2015)

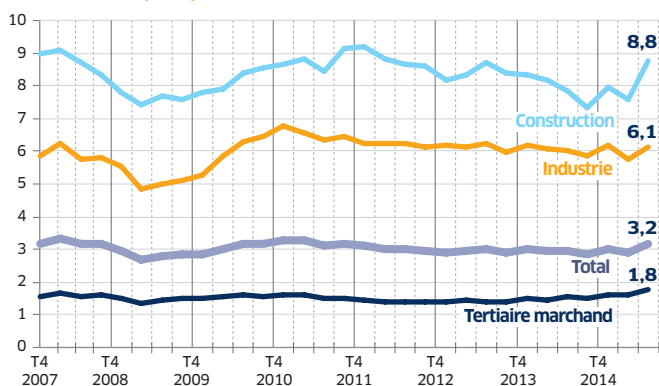


Note : données arrondies provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

5 Taux de recours à l'intérim⁽¹⁾ par secteur d'activité, en Paca (en %)



(1) Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode p6, la demande de travail émanant des entreprises s'est accrue quel que soit le secteur d'activité considéré, au 2^e trimestre 2015 > 3.

Plus précisément, dans le tertiaire marchand (qui représente 75 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec plus de 836 000 emplois), de nombreuses créations d'emplois intérimaires (+1 510) sont venues s'ajouter à celles de 4 620 emplois hors intérim (soit, au global, +0,7 % sur un trimestre) > 4. Comme au trimestre précédent, les sous-secteurs qui ont le plus contribué à la hausse des effectifs sont ceux de "l'hébergement-restauration" (+1,3 %, +1 430 emplois) et du "commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles" (+1,0 %, soit +2 430 emplois). À l'inverse, ceux des "autres activités de services" et des "activités immobilières" se sont contractés (respectivement -0,7 %, soit -500 emplois et -0,7 %, -150). Dans les autres sous-secteurs du tertiaire marchand, l'emploi progresse modérément.

Dans l'industrie (15 % de l'emploi salarié marchand, avec environ 164 180 emplois), la demande de travail augmente de l'équivalent de 780 emplois (soit +0,5 %) au 2^e trimestre 2015, compensant en partie les pertes (-1 290) enregistrées au trimestre précédent. Ce rebond s'explique notamment par la création de 625 emplois intérimaires (+6,6 %), qui se sont ajoutés à 150 emplois hors intérim (+0,1 %). Après une baisse généralisée début 2015, les besoins en main d'œuvre ont rebondi dans tous les sous-secteurs de l'industrie, hormis dans celui de la "fabrication de matériels de transport" (-0,4 %, soit -70 emplois). La hausse a été particulièrement soutenue dans les sous-secteurs des "industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (+1,1 %, soit +370 emplois) et de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" (+0,8 %, +150 emplois). Les besoins en ressources de main d'œuvre ont été plus contenus dans celui de la "fabrication d'autres produits industriels" (+0,4 %, +240 emplois), soutenu uniquement par la progression des effectifs intérimaires (+11,3 %, +520 emplois). Enfin, dans le sous-secteur de la "fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac", les effectifs ont faiblement augmenté (+0,3 %, +80 emplois), après d'importantes pertes enregistrées au trimestre précédent (-2,4 %, -690 emplois).

Dans la construction (qui représente 10 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec plus de 108 560 emplois), dont les effectifs ont diminué de 15 % depuis 2008, la demande de travail a renoué avec la hausse au 2^e trimestre 2015. Le secteur augmente ainsi ses besoins en ressources de main d'œuvre de l'équivalent de 410 emplois (+0,4 %) ; la création de 1 330 emplois intérimaires (+16,2 %) compensant la perte de 920 emplois hors intérim (-0,9 %). Le taux de recours à l'intérim dans la construction se redresse à 8,8 % > 5.

En France métropolitaine, en tenant de compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre progressent dans le tertiaire marchand (+0,3 %). À l'inverse, les effectifs continuent de baisser dans l'industrie (-0,3 %) et la construction (-0,4 %), en raison d'un repli de l'emploi direct, notamment plus marqué dans ce dernier secteur.

Hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés grâce notamment aux CUI du secteur marchand

Fin juin 2015, Paca compte 32 120 bénéficiaires de contrats aidés > 6. Ce stock progresse de 15 % par rapport à fin juin 2014. La hausse trimestrielle du nombre de bénéficiaires est plus vive qu'aux deux trimestres précédents : +1 940, après respectivement +1 330 et +890. Le secteur marchand concentre plus de la moitié (1 070) des créations d'emplois.

La région Paca affiche ainsi son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 7. Sur un an, le nombre total de bénéficiaires augmente de +4 260, dont 31 % sont des salariés en Emplois d'avenir (+1 320).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca

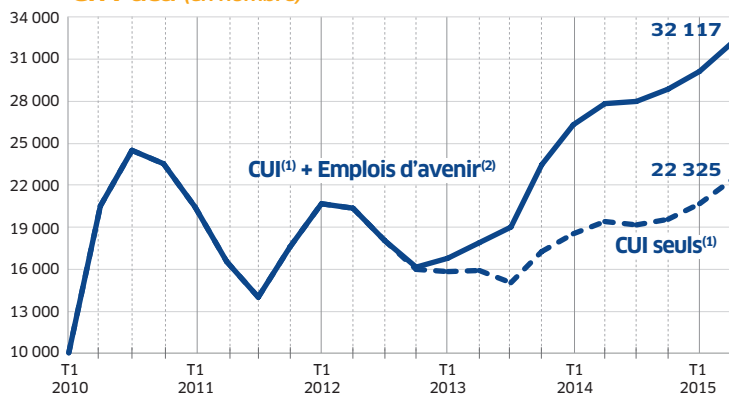
	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T2 2014	T2 2015	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Secteur non marchand	23 620	26 680	+1 590	+360	+780	+1 050	+870
CUI-CAE⁽¹⁾	17 080	19 220	+1 090	+30	+450	+880	+780
Emplois d'avenir	6 540	7 450	+500	+330	+330	+170	+90
Secteur marchand	4 240	5 440	-70	-260	+100	+290	+1 070
CUI-CIE	2 310	3 100	-260	-270	-20	+190	+900
Emplois d'avenir	1 930	2 340	+190	+10	+120	+100	+170
Total	27 860	32 120	+1 520	+100	+890	+1 330	+1 940

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (en nombre)



(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(2) les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

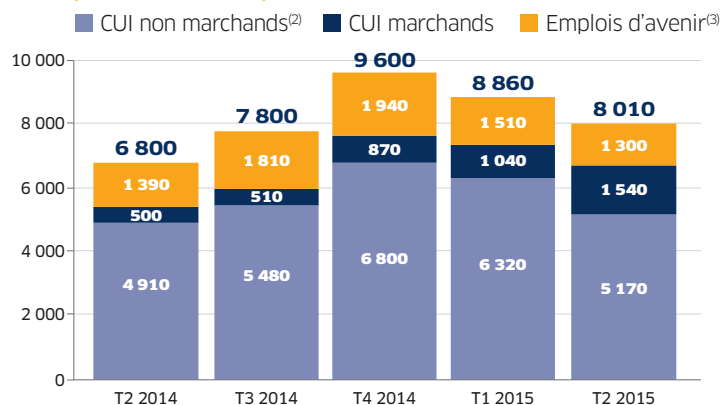
Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Au cours du second trimestre 2015, 8 010 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, hors ateliers et chantiers d'insertion dont plus des 3/4 sont dans le secteur marchand > 8. La part des contrats aidés dans le secteur marchand est à son plus haut niveau depuis cinq ans.

Après cinq trimestres consécutifs de chute annuelle des entrées, le nombre de contrats aidés augmente de 18 % (soit +1 210 embauches sur un an). Ce très fort regain est pour une très large part imputable à la hausse des entrées dans les CUI du secteur marchand (+1 040 par rapport au 2^e trimestre 2014) tandis que le nombre d'embauche en Emplois d'avenir continue de s'affaïsser depuis un an (-95).

8 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(3) marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

De nouvelles mesures pour relancer l'apprentissage

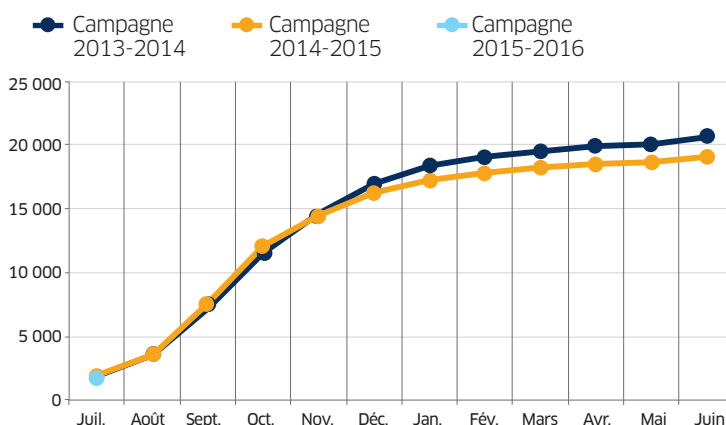
Depuis le 1^{er} juin 2015 les entreprises de moins de 11 salariés qui embauchent un apprenti de moins de 18 ans peuvent accéder à l'aide "TPE jeunes apprentis" correspondant à la rémunération d'un apprenti en 1^{re} année. La demande d'aide est disponible en ligne depuis le 15 juillet 2015 au travers du **Portail de l'alternance**. L'aide "TPE jeunes apprentis" est fixée à 1 100 € par trimestre d'exécution du contrat d'apprentissage. Elle est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle d'exécution du contrat sur la base d'une attestation de l'employeur justifiant l'exécution du contrat d'apprentissage. Les premières aides sont versées depuis la rentrée 2015.

9 Repli des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours de la campagne d'apprentissage juillet 2014 - juin 2015, 19 120 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 7 % de moins qu'au cours de la campagne précédente > 9. Cette tendance est moins marquée au niveau national (-2 %).

Au cours du mois de juillet 2015, premier mois de la campagne 2015-2016, 1 660 contrats sont enregistrés.

9 Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca



Note : données cumulées, brutes, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Dares - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Avertissement

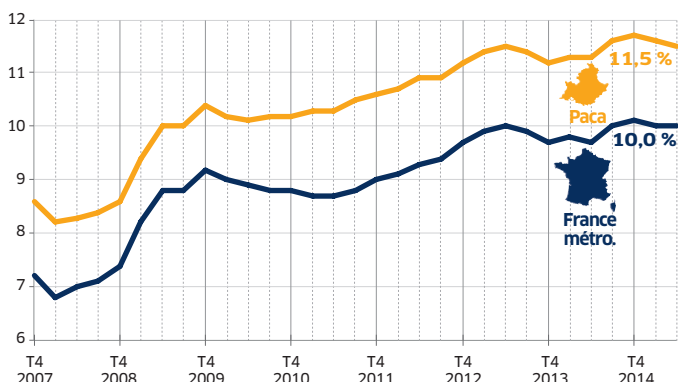
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

■ Très léger recul du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé diminue de 0,1 point sur un trimestre, pour atteindre 11,5 % de la population active au 2^e trimestre 2015, soit le même niveau que deux ans auparavant > 10. Sur un an, il augmente de 0,2 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 10,0 % de la population active, soit autant qu'au trimestre précédent et 0,3 point de plus qu'un an plus tôt. D'après les prévisions de l'Insee, les créations d'emploi seraient suffisantes pour compenser la hausse de la population active et le taux de chômage resterait stable d'ici fin 2015.

10 Taux de chômage (en %)



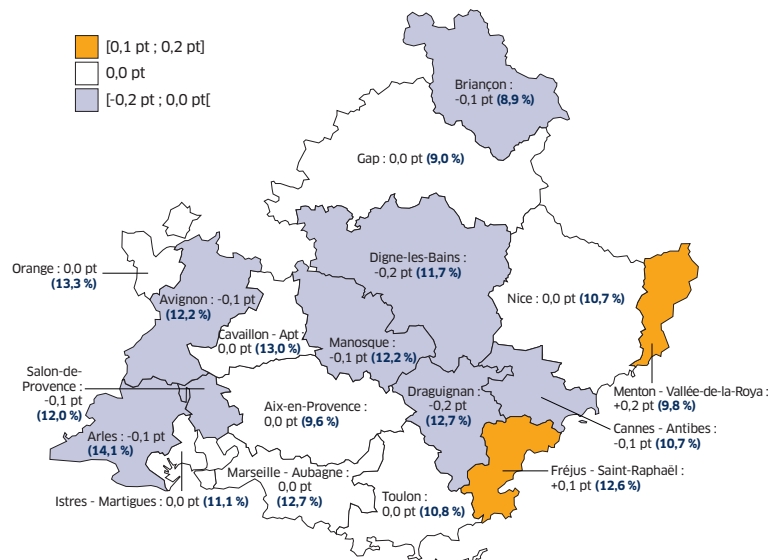
Note : données trimestrielles, provisoires, corrigées des variations saisonnières ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au sein de la région, le taux de chômage diminue de 0,1 point par rapport au 1^{er} trimestre 2015 dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,7 %). Il est stable dans les Hautes-Alpes (9,3 %), les Alpes-Maritimes (10,7 %), le Var (11,3 %), les Bouches-du-Rhône (11,9 %) et le Vaucluse (12,8 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage augmente dans seulement deux zones d'emploi de la région : +0,2 point pour Menton - Vallée de la Roya (9,8 %) et +0,1 point pour Fréjus - Saint-Raphaël (12,6 %) > 11. En revanche, ce taux diminue de 0,2 point dans les zones d'emploi de Digne-les-Bains (11,7 %) et Draguignan (12,7 %), et de 0,1 point dans celles de Briançon (8,9 %), Cannes-Antibes (10,7 %), Salon-de-Provence (12,0 %), Manosque (12,2 %), Avignon (12,2 %) et Arles (14,1 %). Dans les autres zones d'emploi de la région, le taux de chômage est stable.

11 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2015 (évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2015)



Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Hausse persistante de la demande d'emploi

Au 2^e trimestre 2015, Paca compte en moyenne 461 900 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 34 500 de plus qu'un an auparavant, soit la hausse annuelle la plus importante observée depuis deux ans (+8,1 %, après +6,9 % au trimestre précédent). Toutefois, d'après les dernières données mensuelles disponibles, l'augmentation annuelle du nombre de demandeurs d'emploi ralentirait et s'établirait à +6,9 % au 3^e trimestre 2015.

À l'exception du département des Hautes-Alpes où la hausse annuelle de la demande d'emploi ralentit (+9,3 % au 2^e trimestre, après +10,4 %), la situation se dégrade dans tous les autres départements de la région : Alpes-Maritimes (+9,9 %, après +8,7 %), Var (+8,8 %, après +7,1 %), Vaucluse (+7,6 %, après +6,9 %), Bouches-du-Rhône (+7,0 %, après +5,7 %) et Alpes-de-Haute-Provence (+6,9 %, après +6,6 %). Si les niveaux observés en août étaient identiques en septembre, ce rythme de hausse décélérerait au 3^e trimestre 2015 dans l'ensemble des départements de Paca.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)	Évolution annuelle (en %)				
		T2 2015	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Hommes	234 500	6,8	7,1	7,3	8,2	6,6
Femmes	227 300	4,5	5,1	6,4	7,9	7,3
Âgés de moins de 25 ans	62 500	0,0	1,1	2,6	4,5	2,2
Âgés de 25 à 49 ans	289 300	4,7	5,2	6,1	7,5	6,4
Âgés de 50 ans et plus**	110 000	12,2	12,1	11,6	11,8	11,2
Inscrits depuis moins d'un an	271 000	3,3	3,8	4,4	5,6	3,9
Inscrits depuis un an et plus	190 800	9,4	9,8	10,6	11,8	11,4
Total	461 900	5,6	6,2	6,9	8,1	6,9

* Les données de juillet et d'août 2015 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2015 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2015.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS :** Direccte Paca / Sese

Chez les jeunes de moins de 25 ans, l'augmentation de la demande d'emploi s'accroît pour le 4^e trimestre consécutif : +4,5 % sur un an (soit +2 690 personnes), après +2,6 %. La progression est plus rapide pour les femmes que pour les hommes (respectivement +5,6 % et +3,5 %). Cet écart d'évolution entre les jeunes femmes et leurs homologues masculins continuerait de se creuser au 3^e trimestre 2015, mais globalement, la hausse annuelle de la demande d'emploi des jeunes progresserait à un rythme moins soutenu.

Chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, une accélération est également perceptible au 2^e trimestre 2015, mais de façon beaucoup plus modérée que pour les jeunes : +11,8 % sur un an (soit +11 620 personnes), après +11,6 %. Néanmoins, les seniors (qui représentent environ un quart des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C) contribuent à eux seuls à un tiers de la hausse annuelle globale observée sur le 2^e trimestre. Cet accroissement est uniquement imputable aux hommes (+12,4 %, après +12,0 %), tandis que l'évolution du nombre de femmes se maintient au même niveau qu'au trimestre précédent (+11,3 %). Au 3^e trimestre 2015, la hausse annuelle s'atténuerait pour l'ensemble des demandeurs d'emploi seniors.

La progression est vive chez les personnes inscrites depuis un an et plus à Pôle emploi (+11,8 %, après +10,6 %). La part des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'ensemble des demandeurs

d'emploi de catégories A, B, C ne cesse ainsi de s'accroître : au 2^e trimestre 2015, elle s'établit à 41,3 % après 41,1 % au 1^{er} trimestre. Au 3^e trimestre 2015, cette part continuerait de s'accroître, malgré une hausse annuelle modérée.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, la hausse annuelle décélère à 5,5 % au 2^e trimestre 2015, après +5,7 % au trimestre précédent (soit respectivement +16 900, après +17 200). Mi-2015, on en dénombre 321 800 dans la région. Au 3^e trimestre 2015, l'amélioration s'accroîtrait au vu des premières données disponibles, en particulier au profit des hommes et des jeunes.

En France métropolitaine, 5 385 400 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 2^e trimestre 2015, soit +7,4 % sur un an (après +6,5 %). Au 3^e trimestre 2015, tout comme en Paca, la progression se modérerait. Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, après une légère accélération observée mi-2015 (+4,9 %, après +4,8 %), le rythme ralentirait au 3^e trimestre 2015.

Rédaction achevée le 15 octobre 2015.

Éric Rubiloni, chef de projet.

En collaboration avec Rémi Belle et Virginie D'Angelo.

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°76, octobre 2015 :

“[Conjoncture de l'emploi et du chômage au 2^e trimestre 2015 : Stabilisation de l'activité et rebond de l'emploi](#)”

> Point de conjoncture nationale de l'Insee, octobre 2015 : “[La demande reste bien orientée, l'activité progresse par à-coups](#)”

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser

leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_sur_les_demandeurs_d_emploi_inscrits_et_les_offres_collectees_par_Pole_emploi_-_Documentation_methodologique-2.pdf
- sur le chômage BIT (Insee) : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Éric Rubiloni - eric.rubiloni@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars